



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

**Deloitte.**

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense

S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

# Unibail-Rodamco- Westfield SE

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 30 avril 2024 - vingt-cinquième résolution  
Unibail-Rodamco-Westfield SE  
7, place du Chancelier Adenauer  
75116 PARIS CEDEX 16



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
S.A. au capital de 5 497 100 €  
775 726 417 R.C.S. Nanterre



Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense

S.A.S. au capital de € 2 188 160  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

## Unibail-Rodamco-Westfield SE

7, place du Chancelier Adenauer  
75116 PARIS CEDEX 16

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2024 - vingt-cinquième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le 3 avril 2024

KPMG SA



Régis CHEMOUNY

Deloitte & Associés



Emmanuel GADRET



Sylvain DURAFOUR